

Prière de retourner rempli et signé à Electris par Hoffmann Frères s.à r.l. et Cie s.e.c.s., B.P. 22, L-7501 Mersch ou à raccordement@electris.lu. **La demande doit impérativement être remplie en lettres imprimées!** Veuillez aussi voir les instructions et remarques relatives ainsi qu'une check-list concernant cette fiche à la dernière page.

Type de raccordement

- Maison unifamiliale Résidence Commerce Multi-usage Maison de week-end
 Bâtiment industrielle Installation d'Infrastructure (ex. éclairage publique) Bâtiment publique
 Unité de production d'énergie⁽¹⁾ Raccordement temporaire (ex. Chantier)
 Autre : _____ Date de mise en service souhaité : Sem. _____ Année : 20____

Adresse du raccordement ⁽²⁾

Localité : Mersch Rollingen Beringen
 Rue, place, ... : _____ Nom lotissement, résidence : _____
 Nr. _____ Code postal : L-75 _____ Nr. cadastrale : _____

Intervention demandée ⁽³⁾

Nouveau raccordement ^(a)

Nombre de compteurs

Logement(s):
 40 A (standard) _____
 _____ A _____
 Commerce(s):
 40 A (standard) _____
 _____ A _____
 Commun(s):
 40 A (standard) _____
 _____ A _____
 Autre(s): _____
 40 A (standard) _____
 _____ A _____

S'il s'agit de plus d'un compteur, veuillez impérativement remplir en dessus le compteur commun et pour chaque compteur supplémentaire une fois la fiche compteur en annexe.

Modification d'un raccordement ^(b)

- Augmentation/Diminution de l'ampérage
 Existant _____ A
 Demandé _____ A
 Déplacement câble de raccordement
 Déplacement du coffret principal
 Renouvellement tableau de comptage
 Modification d'un raccordement mono-en triphasé
 Mutation d'un compteur mono-en triphasé
 Enlèvement de compteur(s) existant(s)
 (d) → Nr. de compteur : _____
 Autre : _____

Raccordement temporaire

Ampérage demandé : 40 A (standard)
 _____ A
 Date de mise en service : _____
 Durée du chantier : _____ sem.
 Durée de fête : _____
 Usage : _____

Suppression d'un raccordement ^(c)

Motif de la suppression :

Motif : _____

Est-ce qu'une future construction sur la même parcelle est envisagée ?

Oui Non

Date souhaité pour la suppression : _____

Compteur(s) existant(s) dans l'immeuble ⁽⁴⁾

	Nombre (p. ex. 2x40, 1x 63A)
Logement(s)	_____
Commerce(s)	_____
Commun(s)	_____
Autre(s) : _____	_____

Equipements électriques spécifiques selon les TAB ⁽⁵⁾

Equipment	Nombre	P (kW)	U (V)	P total (kW)
Moteurs (ex. Ascenseur)	_____	_____	_____	_____
Chauffe-eau	_____	_____	_____	_____
Autoproduction (ex. PV)	_____	_____	_____	_____
Electromobilité (ex. Wallbox)	_____	_____	_____	_____
Autre (à spécifier)	_____	_____	_____	_____

Données Client

* champs obligatoire	Propriétaire	Utilisateur réseau	Payeur du raccordement	Personne de contact pour toute question technique
Nom*	_____	_____	_____	_____
Prénom*	_____	_____	_____	_____
Nr. / Rue*	_____	_____	_____	_____
CP / Localité*	_____	_____	_____	_____
E-Mail*	_____	_____	_____	_____
Téléphone	_____	_____	_____	_____
Mobil*	_____	_____	_____	_____
Date*	_____	_____	_____	_____
Signature*				

Electricien ⁽⁶⁾

Nom de la société*	_____
Nr. / Rue*	_____
CP / Localité*	_____
Personne de contact*	_____
E-Mail*	_____
Mobil*	_____
Cachet de l'électricien agréé*	Signature de l'électricien agréé*

Les travaux de génie civil relatifs à l'intervention demandée sont à la charge du client et sont à effectuer par celui-ci suivant les instructions d'Electris y compris que toute pose et/ou mise en service de compteurs supplémentaires sera facturée. Les frais d'intervention sont dus après réception d'une facture d'Electris. Tous travaux supplémentaires causés par des plaintes de l'installation de la part d'Electris seront facturés en régie au payeur du raccordement. Si le montage du compteur électrique ne sera pas possible pendant les travaux du raccordement, une redevance pour le déplacement inutile sera due. **La consommation d'énergie sera facturée à l'utilisateur du réseau à compter de la date d'installation du compteur.**

La description de tous les services et de chaque service accessoire effectué par les gestionnaires de réseau de distribution avec les tarifs appliqués sont reprise dans le catalogue de services publiés sur notre site internet www.electris.lu.

Important

Veuillez noter que suite à la libéralisation du marché de l'électricité, chaque client final doit conclure un contrat de fourniture d'électricité avec un fournisseur de son choix. Ce fournisseur entreprendra les démarches nécessaires auprès du gestionnaire de réseau afin de permettre la fourniture de son client en électricité. Une liste complète des fournisseurs peut être consultée sur le site internet www.ilr.lu. Si le client final ne choisit aucun fournisseur, un fournisseur par défaut lui sera attribué suivant l'article 4 de la loi modifiée du 1^{er} août 2007 relative à l'organisation du marché de l'électricité.

Si lors de votre projet vous avez besoin de plus d'un compteur, veuillez impérativement remplir sur la « Fiche de raccordement » sous « Nouveau raccordement » le compteur commun et pour chaque compteur supplémentaire une fois la fiche compteur ci-après.

Informations générales

Nom ou Nr. de la pièce utile : _____ Etage Nr. : _____

Fournisseur d'énergie du point de fourniture (si connu) : _____

Informations nécessaires concernant le compteur

Logement:

- 40 A (standard)
 63 A
 80 A
 100 A
 ____ A

Commerce:

- 40 A (standard)
 63 A
 80 A
 100 A
 ____ A

Commun:

- 40 A (standard)
 63 A
 80 A
 100 A
 ____ A

Autre:

- 40 A (standard)
 63 A
 80 A
 100 A
 ____ A

Equipements électriques spécifiques selon les TAB ⁽⁵⁾

Equipment	Nombre	P (kW)	U (V)	P total (kW)
Moteurs (ex. Ascenseur)	_____	_____	_____	_____
Chauffe-eau	_____	_____	_____	_____
Autoproduction (ex. PV)	_____	_____	_____	_____
Electromobilité (ex. Wallbox)	_____	_____	_____	_____
Autre (à spécifier)	_____	_____	_____	_____

Données Client

*uniquement obligatoire si celui-ci est différent par rapport au compteur commun	Propriétaire	Utilisateur réseau	Payeur du raccordement	Personne de contact pour toute question technique
Nom*	_____	_____	_____	_____
Prénom*	_____	_____	_____	_____
Nr. / Rue*	_____	_____	_____	_____
CP / Localité*	_____	_____	_____	_____
E-Mail*	_____	_____	_____	_____
Téléphone	_____	_____	_____	_____
Mobil*	_____	_____	_____	_____
Date*	_____	_____	_____	_____
Signature*	_____	_____	_____	_____

Electricien ⁽⁶⁾

Cachet de l'électricien agréé*	Signature de l'électricien agréé*
_____	_____

Instructions et remarques relatives ainsi qu'une check-list concernant la demande de raccordement ou de modification d'un raccordement au réseau électrique d'Electris

Pour faciliter la lisibilité et le traitement des données ainsi que l'avancement du projet, nous vous suggérons à compléter ce formulaire le plus précisément possible et de remplir le formulaire le plus que possible par ordinateur dans une application « PDF Reader ». Tout défaut ou manque d'information ne peut que retarder le traitement de votre demande.

(1) Veuillez aussi remplir la fiche de données d'un équipement de production autonome au réseau d'électricité lequel vous trouverez sur notre site internet.

(2) L'adresse du raccordement doit être complète et précise (code postal, numéro de maison, rue etc.). En cas d'une résidence, veuillez indiquer le numéro d'étage et/ou le numéro ou la localisation de l'appartement (p.ex. étage N° 1, côté droite). En cas de non-existence d'une dénomination de la rue, veuillez **impérativement** indiquer le numéro cadastral et le nom du lotissement. Prière d'indiquer aussi s.v.p. le type de la construction et, en cas d'une résidence, le nom de celle-ci.

(3) (a) Nouveau raccordement (en principe lors de la nouvelle construction d'un immeuble ou d'un raccordement d'un bâtiment existant ainsi que par exemple une demande pour des compteurs supplémentaires).

En cas d'une installation d'un **compteur supplémentaire** dans un immeuble déjà raccordé au réseau d'électricité, veuillez alors indiquer sous (3) (a) l'usage de l'ampérage souhaité de ceci. Veuillez aussi nous fournir le nombre et les ampérages des compteurs existant sous (4). Veuillez impérativement aussi joindre un plan du tableau de comptage à votre demande.

En cas d'un **nouveau raccordement**, les documents suivants sont à joindre **obligatoirement** à votre demande: (tous les plans max. en DIN A3)

- 1. Autorisation de bâtir complète (point rouge délivré par la commune de MERSCH attestant l'autorisation de bâtir)
- 2. Extrait du plan cadastral max. 1 :1500 (www.geoportail.lu)
- 3. Plan d'implantation max. 1:500
- 4. Plan avec l'emplacement des installations électriques pour une maison unifamiliale; plans du local technique, des sous-sols ainsi que du bâtiment pour tous les autres cas.
- 5. Un extrait du plan cadastre vertical ou bien un plan montrent les différentes propriétés.
- 6. Un plan du tableau de comptage dans le cas d'un immeuble avec plusieurs compteurs. Dans ce cas, les tableaux de distribution correspondants doivent être repérés par des étiquettes mentionnant le numéro du cadastre vertical ou bien un plan montrant les différentes propriétés, afin de permettre l'attribution sans équivoque des compteurs. Ces numéros devront figurer également sur le plan du tableau.

(b) Modification d'un raccordement s'applique :

- Lors du déplacement du coffret de branchement.
- Lors du déplacement ou du renouvellement du tableau de comptage.
- Lors du déplacement ou renouvellement du câble de raccordement.
- Lors d'une modification d'un raccordement mon- en triphasé.
- Lors d'une mutation d'un compteur mono- en triphasé.
- Lors d'un enlèvement de compteur(s) existant(s).
- En cas de modification de l'intensité du raccordement existant.

En cas de modification du type de la construction (p. ex. une maison unifamiliale devient une résidence) ou en cas d'agrandissement d'une construction existante, prière de joindre les pièces énumérées sous (3) (a).

(c) Lors d'une **suppression d'un raccordement**, le raccordement entre le réseau d'Electris et les installations du client sera supprimé définitivement et tous les compteurs installés sur place seront enlevés et ceci uniquement par Electris.

(d) L'**enlèvement d'un compteur** se fait si et seulement si le compteur en question n'a plus aucune utilité. Le raccordement lui-même et au moins un compteur doivent rester en place sinon il s'agit d'une suppression d'un raccordement.

(5) Suivant les réglementations **TAB** (Technische Anschlussbedingungen, fr. Conditions techniques de raccordement), il est obligatoire d'indiquer les appareils individuels d'une **puissance supérieure à 12kW qui sont soumis à approbation par le gestionnaire de réseau**. En cas d'une installation à **production d'énergie** comme p.ex. une installation photovoltaïque ou une production combinée chaleur-électricité ainsi qu'en cas d'une installation d'une borne de recharge pour véhicules électrique, nous vous prions de bien vouloir joindre les données techniques de l'installation et les fiches techniques des composants à votre demande. En cas d'une installation à autoproduction, veuillez ainsi remplir le formulaire « Fiche complémentaire installation autoproduction » lequel vous trouverez sur notre site internet.

(6) Toutes les demandes de raccordement doivent être signées par un électricien agréé au Luxembourg. Sur demande, les documents d'approbation doivent être soumis à Electris.